

CRPE niveau  
BAC + 3

## Epreuve orale d'entretien Système éducatif

Fiche-résumé

L

### LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMME POUR L'AVENIR DE L'ECOLE DE 2005

Cette loi a été préparée par le **Débat National sur l'avenir de l'école** qui a donné lieu à un rapport intitulé « **Pour la réussite de tous les élèves** ». Une synthèse est parue en 2004 : la motivation des élèves ; les difficultés et la diversité ; lutter contre la violence ; la concertation entre enseignants et parents ; les contenus à acquérir par les élèves. Les exigences sont : éduquer, instruire, intégrer, promouvoir. La commission a voulu intégrer la dimension européenne et a proposé 8 programmes d'action pour l'école du futur :

1. Durant la scolarité obligatoire, chaque élève doit maîtriser **le socle commun de connaissances et de compétences**, et trouver sa voie de réussite.
2. Au lycée, définir des séries plus typées, mieux valorisées pour motiver les élèves.
3. Aider les collégiens à construire un projet éclairé et le respecter le mieux possible.
4. Favoriser la mixité sociale (lutter contre la ségrégation).
5. Renforcer la capacité d'action et la responsabilité des établissements scolaires.
6. Dans l'équipe éducative, redéfinir le métier d'enseignant.
7. Construire une éducation concertée avec les parents au service de la réussite de l'élève.
8. Former avec des partenaires : élus, associations, entreprises, médias, services médicaux et sociaux, police et justice.



**La loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école doit relever :**

- **2 défis majeurs** : celui de la **qualité** (trop d'élèves quittent le système éducatif sans qualification et sans la maîtrise totale de la lecture, l'écriture ou le calcul) et celui de la **justice** (les valeurs de l'école sont souvent remises en cause).
- **3 priorités pour éléver le niveau de formation des jeunes** : *Faire réussir tous les élèves* (150 000 jeunes sortent du système sans qualification donc instauration du **Socle commun de connaissances et de compétences** et du **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) ; *Redresser la situation de l'enseignement des langues* ; *Réformer la formation des maîtres* (les IUFM intégrés aux universités en 2008)).
- **3 axes** : *Mieux faire respecter les valeurs de la République* (tolérance, respect des autres, l'égalité hommes-femmes et la responsabilité dans les comportements), note de vie scolaire au collège, bourses pour les élèves obtenant une mention au brevet, dispositifs-relais pour les élèves perturbateurs ; *Mieux organiser les établissements et les enseignements* et *Mieux gérer le système éducatif* (création du Haut Conseil de l'Éducation (HCE)).

**Référence officielle** : Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, JO n° 96 du 24 avril 2005, BO n°18 du 05 mai 2005.